

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2006
A 20H15 A LA SALLE COMMUNALE A POSIEUX**

Présidence : M. Jean-Denis Chavaillaz
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 57 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes Linda Chenaux, Aline Perriard, Corinne Terreaux,
Marie-Christine Chavaillaz, MM. Pierre Chatton. Francis
Limat et la société de musique (importante répétition)
Scrutateurs : MM. Bernard Progin et Dominique Sprumont

M. Jean-Denis Chavaillaz : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bienvenue dans cette salle communale de Posieux, l'occasion pour chacune et chacun d'entre vous de profiter, une dernière fois de cette salle, puisque suivant les décisions qui seront prises ce soir, son sort sera scellé étant donné qu'il est prévu de la transformer en salles de classe et de l'attribuer à nos enfants. J'ai le plaisir, au nom du Conseil communal de Hauterive (FR), de vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à cette troisième assemblée de la législature 2006/2011. Une fois de plus nous vous remercions de consacrer un moment de votre temps aux affaires communales et vous souhaitons de passer une soirée instructive et agréable.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le procès-verbal de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet, un enregistreur.

Cette assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 48 du 1er décembre 2006 ;
- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale no 4/2006 distribuée le 1er décembre 2006.

On peut également trouver toutes les informations relatives à cette assemblée communale sur notre site internet www.hauterivefr.ch

A notre sens, cette assemblée valablement convoquée est apte à délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous invite à respecter les consignes habituelles à savoir :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. **M. Jean-Jacques Ebersohl, Posieux.**
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que les scrutateurs s'empresseront de vous remettre avant que vous ne preniez la parole.

Ce qui m'amène à la nomination des scrutateurs : le Conseil communal vous propose M. Bernard Progin à Posieux et M. Dominique Sprumont à Posieux. Je demanderais aux scrutateurs de procéder à leur première tâche, à savoir compter les citoyens présents, en soustrayant M. Ebersohl afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir.

Je rappelle encore que le cas échéant et conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes, les scrutateurs seront appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins de vote en cas de vote par bulletins secrets.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 18 octobre 2006.
- 2 Reprise par la commune de la route et infrastructures du Vany, secteur Posieux - approbation
- 3 Demande de naturalisation
- 4 Information budget
 - 4.1 Information sur la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois
 - 4.1.1 Présentation de la réforme hospitalière
 - 4.1.2 Nouveau coefficient de l'impôt fixé par le Conseil d'Etat sur le revenu et la fortune des personnes physiques ainsi que sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 77.4% (coefficient actuel 85%)
 - 4.2 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
- 5 Budget de fonctionnement 2007
 - 4.1 Rapport de la commission financière
- 6 Budget des investissements 2007 et votes des crédits y relatifs
 - 6.1 Aménagement de deux salles de classe
 - 6.1.1 Rapport de la commission financière
 - 6.2 STEP, étanchéité du stockeur de boues
 - 6.2.1 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Climatisation du magasin de Posieux
 - 6.3.1 Rapport de la commission financière
- 7 STEP de Villars-sur-Glâne
 - 7.1 Convention : participation relative à l'exploitation de la STEP
 - 7.2 Convention : participation relative au collecteur intercommunal
- 8 Modification du règlement scolaire
- 9 Modification du règlement relative à l'évacuation et l'épuration des eaux
- 10 Informations du Conseil communal
- 11 Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de cet ordre du jour ?

Cela ne semble pas être le cas et nous allons l'accepter formellement.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 18 octobre 2006

M. Jean-Denis Chavillaz : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'informations distribué à tous les ménages de la commune. En conséquence, nous renonçons à le lire.

Aucune remarque.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 octobre 2006 est approuvé à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : je vous remercie et en particulier notre secrétaire communale, qui a eu pas mal de fil à retordre pour sa rédaction mais dont le résultat, comme vous avez pu le constater, est très agréable et instructif.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : reprise par la commune de la route et infrastructures du Vany, secteur Posieux

M. Jean-Denis Chavillaz : c'est un principe, lorsque les infrastructures correspondent au PAD qui avait été mis à l'enquête à l'époque, la commune les reprend et en assure par la suite, gratuitement, l'entretien. Les infrastructures de base étant réalisées selon les conditions de reprise fixées par la commune, soit la pose de l'enrobé de finition et la réalisation de l'éclairage public, le Conseil communal vous propose d'accepter la reprise de cette route « Impasse du Vany » et les infrastructures de ce quartier. Le domaine public de la commune se verra augmenté de 1244 m². Je précise que pour la commune cette reprise n'occasionne aucun frais.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la reprise par la commune de la route et infrastructures du quartier Le Vany, secteur Posieux est acceptée à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : demande de naturalisation

M. Jean-Denis Chavillaz : une demande de naturalisation ordinaire nous a été transmise par l'Etat pour être avalisée par l'assemblée communale. Le Conseil communal, après avoir entendu le demandeur, comme il est de coutume dans le cadre de notre Conseil communal, l'a préavisée favorablement et il vous propose de l'accepter.

Il s'agit de M. Jean-Jacques Ebersohl, présent parmi nous ce soir, qui est né le 12 décembre 1962 en France. Il est de nationalité française, époux de Mme Karima Ouchetto-Ebersohl, père

de deux enfants, domicilié à la Rte de Grangeneuve 35 à Posieux, cuisinier de profession. Il a demandé la naturalisation ordinaire et, partant, le droit de cité de Hauterive (FR).

L'émolument de naturalisation que nous vous proposons, conformément à la pratique constante en la matière du Conseil communal, est de Fr. 500.- ce qui suffit à couvrir les frais administratifs de la commune.

J'ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. M. Ebersohl se récusé et sort de la salle.

Au vote à main levée, la naturalisation de M. Jean-Jacques Ebersohl et l'émolument y relatif de Fr. 500.- sont acceptés à l'unanimité.

M. Jean-Denis Chavillaz : suspense de courte durée, je souhaite d'ores et déjà, sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil, la bienvenue au nouveau citoyen de Hauterive (FR), M. Ebersohl.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : information budget

4.1 Information sur la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois

Ce Réseau hospitalier fribourgeois a des conséquences directes sur le budget et comme il entre en vigueur au 1^{er} janvier prochain, le service des communes du canton de Fribourg a demandé à ce que toutes les assemblées communales soient orientées, spécialement sur les répercussions financières des communes.

4.1.1 Présentation de la réforme hospitalière

La constitution du RHF vise avant tout à une prise en charge optimale des patients et à une efficacité maximale dans la gestion des structures hospitalières publiques du canton. A partir du 1^{er} janvier prochain, le RHF regroupera en une seule entité organisationnelle tous les hôpitaux publics du canton, à savoir l'hôpital cantonal, les hôpitaux appartenant aux associations de communes (hôpitaux de district) et l'hôpital intercantonal de la Broye. La charge supplémentaire induite par la reprise, par le canton, des excédents de charges d'exploitation des hôpitaux de district et de l'hôpital cantonal financés par les communes correspond, pour lui, à une augmentation des charges de fonctionnement de l'ordre de 61 971 332 francs. Le financement de cette nouvelle structure passe par une augmentation des coefficients des impôts cantonaux et une adaptation, en l'occurrence une diminution, des coefficients des impôts communaux (appelée bascule fiscale pour arriver à une opération neutre). Les nouveaux coefficients d'impôts communaux valables dès l'entrée en vigueur du RHF ont été calculés par le service des communes et transmis aux instances concernées. En bref, le canton prend à sa charge tous les hôpitaux publics, jusqu'à aujourd'hui, c'était une répartition canton-communes. Concrètement, pour le calcul des nouveaux coefficients, il s'agissait de transformer en points d'impôts la participation communale totale aux dépenses hospitalières, ces fameux 61.9 millions de francs. La reprise par le canton de cette participation majore les coefficients annuels des impôts cantonaux de 8.9 points. En clair, jusqu'à présent vous avez payé 100% d'impôt cantonal, à partir du 1^{er} janvier 2007, vous allez payer 8.9% de plus, soit 108.9%. La fin de la participation communale aux dépenses hospitalières engendre une diminution des coefficients d'impôts communaux. Cette bascule fiscale consiste globalement en une opération blanche et aura une incidence insignifiante sur la majorité des contribuables fribourgeois. Autrement dit, puisque nous ne participons plus aux dépenses des hôpitaux, les charges liées diminuent de l'ordre de Fr. 300'000.00 en

ce qui concerne notre commune, il s'agit de les répercuter sur l'impôt. Il est à noter que les coefficients proposés peuvent être modifiés par les communes, pour d'autres raisons que celles liées à la mise en place du RHF (investissements futurs, équilibre budgétaire, etc.)

4.1.2 Il en résulte, pour la commune de Hauterive (FR) que, dès l'année 2007, son coefficient d'impôt passera de 85% par franc payé à l'Etat à 77.4%, soit une diminution de l'impôt de l'ordre de 9.8%. Ce taux étant repris tel quel de l'ordonnance du Conseil d'Etat, il n'y a pas lieu de voter en assemblée communale, Il s'agit en conséquence d'une information du Conseil communal. Ce qui nous importe, c'est que globalement, nous payerons un tout petit peu moins d'impôts, de l'ordre de 1% voire 1,5% l'année prochaine.

4.2 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget 2007 de la commune de Hauterive (FR) à l'instar de toutes les communes fribourgeoises, est marqué par la réforme du RHF que je viens de vous expliquer. Il s'inscrit parfaitement dans la lignée des budgets des années précédentes, notamment parce que la commune de Hauterive (FR) s'est maintenue en classe 5 et que les investissements décidés lors de la dernière assemblée communale n'influencent pas encore le budget de fonctionnement.

Si effectivement nous constatons une diminution des charges liées dans le domaine des hôpitaux (le RHF signifie diminution des charges de l'ordre de Fr. 300'000.-), les autres rubriques du chapitre santé augmentent. Augmentation aussi dans le domaine de l'enseignement et la formation de 9.49%, respectivement Fr. 160'000.-. Augmentation du nombre de classes et d'élèves mais aussi nouveau système de transport scolaire répondant aux normes actuelles de sécurité en sont à l'origine.

Résultat des courses : les charges augmentent de 1.13% par rapport au précédent budget alors que les recettes progressent de seulement 1.12%. Les recettes fiscales sont pénalisées par la baisse du coefficient d'impôt qui passe de 85% à 77.4% dès le 1^{er} janvier 2007, ce qui représente tout de même une diminution globale des impôts de 9%. Compte tenu de l'augmentation du nombre de contribuables, conséquence du réjouissant développement de notre commune, le niveau de perception d'impôts a cependant pu être maintenu.

A ce stade des présentations générales de ce budget, y a-t-il des remarques ?

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : j'ai une remarque sur les commentaires du budget aux pages 30 et 31 de l'information communale. Je vous propose pour la prochaine fois de les écrire un peu plus petit encore, comme cela on pourra s'en passer.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous prenons acte de cette remarque. Nous nous sommes effectivement rendus compte, qu'en voulant comparer 2006 et 2007, il y avait trop d'éléments sur la même page et les commentaires qui finalement sont les plus importants, n'avaient plus beaucoup de place. Nous rectifierons déjà pour les comptes.

Plus de remarque.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2007

M. Jean-Denis Chavillaz : étant donné qu'il a été publié dans son intégralité et que les positions faisant l'objet d'une différence importante par rapport aux exercices précédents sont

commentés, en tout petit mais commentés tout de même, dans le bulletin d'information, je ne vais pas vous en donner lecture mais, chapitre après chapitre, vous donner l'occasion de poser vos questions.

Administration : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Ordre public : M. Benoît Chenaux

M. Jean-Pierre Jorand, Posieux : point 14.461 : pourquoi y a-t-il une diminution des subventions de l'ECAB ?

M. Jean-Denis Chavallaz : la subvention est versée en fonction du matériel que nous commandons.

Enseignement et formation : Mme Agnès Limat

Mme Cécile Gachoud, Posieux : point 21.318.01, je souhaite avoir des informations sur la dépense de Fr. 75'000.-.

M. Jean-Denis Chavallaz : dans les commentaires, on trouve une option pour un nouveau système de transport scolaire. Le montant de Fr. 75'000.- figure dans le budget de fonctionnement. L'actuel bus scolaire avec bancs longitudinaux ayant fait souvent l'objet de demandes de remplacement, notamment par les citoyennes et citoyens, le Conseil communal s'est penché sur la question et a opté pour la variante qui est en tout point conforme aux recommandations qui plus tard seront des obligations soit de transporter les enfants avec des bus équipés de sièges individuels munis de ceinture de sécurité. Cette dépense correspond à l'offre des TPF (transports publics fribourgeois). A l'avenir, nous mandatons une société pour effectuer le transport scolaire et activités externes. Cette solution n'a aucune incidence sur le nombre de transport, les emplacements ou encore les horaires. En cas d'acceptation du budget 2007, nous mandaterons les TPF pour le transport scolaire avec entrée en vigueur au 14 avril 2007 soit après les vacances de Pâques.

M. Christian Seydoux, Posieux : peut-on avoir une comparaison entre le transport actuel avec l'achat d'un bus et celle projetée ?

M. Jean-Denis Chavallaz : actuellement, le montant du transport scolaire nous revient à environ Fr. 46'000.- avec notre propre véhicule et notre propre personnel. Ce qu'il faut savoir et qui a été mis dans la balance au moment du choix, c'est qu'aujourd'hui on peut encore conduire un bus scolaire avec un permis catégorie D1 mais par la suite nous devons passer au permis de conduire D1 121 taxi pour répondre aux obligations. C'est une des principales réflexions qui nous a poussé à dépenser Fr. 30 à 40'000.- de plus pour assurer le transport scolaire qui je le rappelle n'est pas, en soi, une obligation dans la commune.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : ce bus devra de toute façon avoir plus de places. Il y en aura un ou deux bus ?

Mme Agnès Limat : le contrat est établi pour deux bus de 25 places. On aurait pu s'intéresser à un bus de 40 places, mais il faut alors un permis de conduire « car ».

Mme Alexandra Riedo, Ecuwillens : pourquoi le contrat entre en vigueur le 14 avril et non pas le 1^{er} janvier 2007 ?

M. Jean-Denis Chavallaz : les TPF doivent acquérir deux bus neufs et tout aussi important, nous sommes liés par contrat à la conductrice du bus scolaire dont le délai de congé est de 3 mois. Nous ne voulons pas casser ce contrat et payer une indemnité. Mme Favata, conductrice actuelle, est en pourparler avec les TPF pour conduire un des deux bus et ainsi continuer son activité.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : si j'ai bien compris, Fr. 75'000.- c'est pour 9 mois ce qui veut dire que l'année prochaine, cela nous coûtera environ Fr. 100'000.-. Actuellement Fr. 46'000.- c'est pour toute l'année. Est-ce juste ?

M. Jean-Denis Chavallaz : le contrat annuel présenté par les TPF s'élève à Fr. 72'600.-. Quand nous avons préparé notre budget, nous n'étions pas encore en possession du contrat

définitif. Le montant est un peu trop haut. Pour l'année prochaine, il y a une indexation au coût de la vie.

Culture, loisirs et sport : M. Jacques Perriard

Mme Cécile Gachoud, Posieux : point 30.365.06, je souhaite une explication sur le montant de Fr. 1000.- pour dons région Gibloux.

M. Jacques Perriard : dans l'optique de la politique menée par le Conseil communal, il s'agit d'offrir des dons à des organisations culturelles du Gibloux plutôt que de se tourner du côté de Fribourg, par exemple pour l'organisation des concerts qui se déroulent en hiver à Corpataux-Magnedens. Nous sommes souvent sollicités par des associations du Gibloux pour un soutien financier et notre politique étant de mettre la priorité sur les activités sociales et culturelles de notre région, nous avons opté pour une participation minimale pour aider ces organisations.

M. Dominique Sprumont, Posieux : comment se fait-il que pour l'entretien du terrain de foot, nous passons de Fr. 21'000.- à Fr. 7'500.-. A-t-on prévu de le tondre une fois sur deux ?

M. Jacques Perriard : la réponse est simple. L'année passée nous avons exécuté des travaux de consolidation de sécurité des abords de la buvette et des travaux de scarification et carottage du terrain. L'année prochaine, nous aurons les travaux usuels d'entretien, d'où cette diminution.

Santé : M. Benoît Chenaux

Pas de question.

Affaires sociales : Mme Anne-Claude Savary

Pas de question.

Transports et communications : M. Joseph Gumy

Pas de question.

Protection des eaux : M. Dominique Zamofing

Pas de question.

Ordures ménagères, cimetière : M. Jean-Marie Aebischer

Mme Cécile Gachoud, Posieux : point 72.434.01, comment, avec une augmentation de la population peut-on avoir une diminution de la taxe aux sacs ?

M. Jean-Denis Chavaillaz : la réponse est facile à donner. Les gens trient énormément. Il y a nettement moins de sacs mais plus de déchets à la déchetterie. C'est le revers de la médaille.

Economie (agriculture/forêts) : M. Jean-Marie Aebischer

Pas de question.

Finances et impôts : M. Jean-Denis Chavaillaz

Pas de question.

Aménagement du territoire : M. Nicolas Corpataux

Pas de question.

Immeubles du patrimoine financier : M. Jacques Perriard

Pas de question.

Récapitulation :

M. Jean-Denis Chavaillaz : en résumé, le résultat de l'exercice se solde par un excédent de produits de Fr. 17'315.- en diminution de 1.77 % par rapport au budget 2006.

Je donne la parole au Président de la commission financière pour son rapport sur le budget de fonctionnement 2007.

M. Bernard Perritaz : sur la base des attributions qui lui sont désignées par la Loi sur les Communes, la Commission financière a siégé les 14 et 22 novembre 2006 pour établir son préavis relatif aux objets présentés par le Conseil communal à l'Assemblée communale de ce soir.

Budget de fonctionnement 2007 : malgré la correction du coefficient de l'impôt communal de 85% à 77.4%, il est réjouissant de constater que l'essor démographique de notre commune compense cette baisse. Pour l'année 2007, il est même prévu une légère augmentation de nos

rentrées fiscales. Bien que les coûts de la santé diminueront pour l'année 2007 de manière significative, ceux relatifs à l'enseignement, aux transports et à la protection et aménagement de l'environnement sont en sensible augmentation. Globalement, le budget 2007 prévoit un bénéfice de Fr. 17'315.-.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2007.

M. Jean-Denis Chavillaz : merci M. le Président. Y a-t-il encore des questions au sujet de ce budget de fonctionnement 2007 ?

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2007 se soldant par un excédent de recettes de Fr. 17'315.- est adopté à l'unanimité.

6 POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2007 et vote des crédits y relatifs

6.1 Aménagement de deux salles de classe

M. Jean-Denis Chavillaz : je donne la parole à Mme Agnès Limat pour vous présenter cet objet.

Mme Agnès Limat : comme vous avez pu le lire dans notre bulletin d'information no 4, notre école construite en 2000 et 2001 avec 2 salles de classe en réserve qui, avec les nombreuses familles qui ont choisi d'élire domicile dans notre commune, ont très vite été occupées. Pour palier au nombre toujours croissant d'élèves, il est urgent d'aménager 2 salles de classe dans la salle où nous nous trouvons ce soir, ceci pour libérer la salle aménagée au 1^{er} étage qui va servir pour des cours d'appui, de religion, etc. De plus, si de nouvelles familles avec enfants en âge de scolarité arrivent dans notre commune pour la rentrée scolaire 2007/2008, il est fort probable qu'une 9^{ème} classe devrait s'ouvrir. Les travaux qui vont être entrepris sont les suivants : aménagement de 2 salles d'environ 81 m² chacune selon la norme en la matière avec le même équipement que les salles de classe existantes, soit vitrage permettant l'éclairage naturel sur les vestiaires, revêtement bois sur une face, armoires murales, mobilier, un local de matériel économat est également prévu pour répondre aux besoins de stockage toujours plus important de matériel. Le projet tel que présenté répond aux normes en matière de sécurité incendie. En résumé, le Conseil communal vous demande d'accepter l'investissement de Fr. 350'000.- pour l'aménagement de deux salles de classe dans l'actuelle salle communale sise sous l'école à Posieux. L'investissement qui donne droit à une subvention de l'Etat de Fr. 48'600.- par classe sera financé par emprunt bancaire.

M. Eric Charlot, Ecuwillens : est-il prévu dans le projet de remonter un peu le niveau de la salle pour se retrouver à une hauteur un peu plus correcte par rapport aux fenêtres ?

Mme Agnès Limat : nous avons étudié cette possibilité mais finalement c'est beaucoup trop compliqué. Il faudrait construire des escaliers ce qui poserait problème si un jour nous devons recevoir une personne handicapée ou en chaise.

M. Roland Emery, Posieux : est-il possible, pour plus de luminosité, de modifier le talus ?

Mme Agnès Limat : le talus, on en tient compte dans le projet.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : la subvention de Fr. 48'600.- est par classe ou pour les deux classes ?

Mme Agnès Limat : par classe ouverte et pour le moment c'est une classe ouverte. Sur cet investissement, c'est Fr. 48'600.- mais on aménage en mobilier les deux classes.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz:

Montant de l'investissement demandé :	CHF	350'000.--
./. subvention cantonale	CHF	48'6000.--
Montant à financer par un emprunt bancaire	CHF	301'400.--

La Commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 350'000.- pour l'aménagement de deux salles de classe.

Au vote à main levée, la réalisation de deux salles de classe à l'école de Posieux pour un montant de Fr. 350'000.- financé par un emprunt bancaire et des subventions cantonales de Fr. 48'600.- est acceptée à la majorité (54 oui, 2 non, 1 abstention).

6.2 STEP, étanchéité du stockeur de boues

M. Jean-Denis Chavallaz : pour la présentation de cet objet, petit travail nécessaire, je cède la parole à M. Dominique Zamofing.

M. Dominique Zamofing : il s'agit d'un investissement concernant la STEP à savoir le toit du digesteur qui date de 1974 et qui présente depuis quelques années déjà des infiltrations d'eau. Nous avons déjà prévu ces travaux dans le plan de législature précédent et maintenant il est temps de réparer.

La discussion est ouverte.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : montant de l'investissement demandé Fr. 35'000.-. Utilisation de capitaux disponibles Fr. 35'000.--.

La commission financière préavise favorablement cet objet.

Au vote à main levée, la réalisation de l'étanchéité du stockeur de boues de la STEP, pour un montant de Fr. 35'000.- financé par les capitaux disponibles est acceptée à l'unanimité.

6.3 Climatisation du magasin de Posieux

M. Jean-Denis Chavallaz : petite dépense mais que nous devons passer dans les investissements si nous voulons la financer par le biais du prélèvement sur la réserve. Je donne la parole à M. Jacques Perriard pour la présentation de l'objet.

M. Jacques Perriard : la gérante actuelle du magasin est confrontée depuis quelques années à une élévation de la température assez conséquente en été ce qui provoque des détériorations de la marchandise. La climatisation que nous vous proposons de poser, permettra de stabiliser cette température.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Rapport de la commission financière :

M. Bernard Perritaz : montant de l'investissement demandé Fr. 12'500.-. Prélèvement sur la réserve Fr. 12'500.-.

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 12'500.- pour cet objet.

Au vote à main levée, l'installation d'une climatisation dans le magasin à Posieux pour un montant de Fr. 12'500.- financé par le prélèvement sur la réserve de l'immeuble Rte de Fribourg 77 est acceptée à l'unanimité.

Récapitulation du budget des investissements 2007 :

- Aménagement de deux salles de classe pour un montant de Fr. 350'000.-
- Etanchéité du stockeur de boues de la STEP pour un montant de Fr. 35'000.-
- Climatisation du magasin de Posieux pour un montant de Fr. 12'500.-

Etant donné que les montants ont été acceptés séparément, nous renonçons à les approuver globalement.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : STEP de Villars-sur-Glâne

7.1 Convention : participation relative à l'exploitation de la STEP

M. Jean-Denis Chavallaz : cet objet comporte deux volets : l'un concerne l'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne et l'autre l'exploitation du collecteur intercommunal des eaux usées. Ces deux conventions sont publiées in extenso dans le bulletin d'information. Certains immeubles, notamment du secteur du Moulin Neuf, sont reliés non pas à la STEP de Posieux mais à celle de Villars-sur-Glâne et nous participons en fonction des équivalents habitants raccordés à l'exploitation de la STEP proprement dite mais également à l'exploitation du collecteur intercommunal. Nous avons signé ces conventions avec les communes faisant partie du groupement de communes pour l'exploitation de la STEP de Villars-sur-Glâne.

J'ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : l'art. 12, commission de gestion : elle est composée de 9 membres dont 5 viennent de Villars-sur-Glâne. Quelle est la capacité de traitement de la STEP, quelles sont les unités actuelles traitées, est-ce que la représentation de 5 membres de Villars-sur-Glâne est-elle justifiée ?

M. Dominique Zamofing : la commune de Villars-sur-Glâne possède 17'000 équivalents habitants alors que nous 50 ce qui représente 0,4% du taux de participation. Avry-sur-Matran, Neyruz et Matran représentent des équivalents habitants de 1'800, 2'800 et 2'550. C'est donc logique que la commune de Villars-sur-Glâne soit représentée par 5 sièges.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, la convention concernant la participation relative à l'exploitation de la STEP est acceptée à l'unanimité.

7.2 Convention : participation relative au collecteur intercommunal

M. Jean-Denis Chavallaz : cette convention concerne un tronçon de collecteur de 160 m que nous partageons avec Matran, Neyruz et Avry à raison de ¼. Pour les coûts de construction de ce tronçon, nous avons également signé une convention qui doit être approuvée par l'assemblée communale. Le Conseil communal vous propose de l'accepter puisqu'elle a été négociée et discutée dans des conditions très correctes entre les communes concernées.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la convention concernant la participation relative au collecteur intercommunal est acceptée à l'unanimité.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du règlement scolaire

Mme Agnès Limat : suite au changement de jour d'alternance pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire depuis la rentrée scolaire 2005/2006, il est nécessaire de rendre notre règlement scolaire conforme à l'art. 23, alinéa 2 de la loi scolaire cantonale qui stipule :

« le règlement scolaire local détermine les jours de congés hebdomadaires ».

Le Conseil communal vous demande d'accepter la modification de l'art. 5, alinéa b de notre règlement scolaire :

Ancien texte : les jours de congés hebdomadaires sont les suivants : pour les élèves des deux premières années d'école primaire : le samedi, le mercredi après-midi + ½ jour d'alternance, à savoir les mercredis matins et jeudis matins.

Nouveau texte : les jours de congés hebdomadaires sont les suivants : pour les élèves des deux premières années d'école primaire : ***le mercredi après-midi, le samedi + ½ jour d'alternance, à savoir les mardis après-midi et jeudis après-midi.***

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification de l'art. 5, alinéa b de notre règlement scolaire est acceptée à l'unanimité.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : modification du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

M. Dominique Zamofing : il s'agit d'un rajout à l'art. 17 « reprise des installations » et vous proposons le texte suivant : ***les équipements d'évacuation seront contrôlés par camera vidéo et curés, à charge du propriétaire. Le rapport y relatif fera partie intégrante de la demande de reprise par la commune.***

Lors de la réalisation des équipements par un promoteur, un contrôle est effectué mais les équipements restent leur propriété jusqu'à la reprise par la commune. A ce moment-là, nous n'avons aucun moyen de contrôle sur la propreté de la conduite, sur un éventuel affaissement, etc. Ce rajout nous évitera de mauvaises surprises et permettra de tenir à jour le PGEE.

La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, la modification de l'art. 17 de notre règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux est acceptée à l'unanimité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

Restaurant communal à Ecuwillens

M. Jean-Denis Chavillaz : vous aurez constaté en lisant la presse locale que le Conseil communal, conformément à la délégation de compétence qui lui a été octroyée, a mis en vente respectivement en location le restaurant communal, étant donné que le tenancier actuel cessera son activité le 22 décembre prochain. Aujourd'hui, nous avons relativement peu et je suis gentil d'intérêt pour cet établissement. Nous ne désespérons pas et allons remettre la compresse prochainement. Le délai de réponse est fixé au 15 décembre.

Utilisation de la salle du restaurant communal :

M. Jean-Denis Chavillaz : cette salle reste à disposition des sociétés pour leurs activités et pour toute réservation et remise des clés, il s'agit de s'adresser à l'administration communale. Sera également à disposition la cuisine qui est fonctionnelle.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Jean-Denis Chavillaz : je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : y a-t-il du nouveau concernant la route de contournement Posieux-Marly ?

M. Jean-Denis Chavillaz : non, la balle étant dans le camp du canton.

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je formulerais deux réflexions à ce propos. Premièrement : nous avons vu, ce printemps dans La Liberté, des plans provisoires ainsi que des arguments sur l'opportunité et l'utilité de cette route. Je propose que la commune entame une réflexion sur la nécessité de cette route, fasse venir les personnes qui sont capables d'argumenter les points positifs et les points négatifs, provoque un débat dans une prochaine assemblée communale pour que toute la population ait la possibilité de se convaincre vraiment sur la nécessité ou non de cette route. Ce n'est pas seulement une affaire du canton mais bien de nous citoyens de Hauterive (FR). Il faut que nous intervenions activement auprès du canton pour faire entendre notre position. Je ne suis personnellement pas convaincu de la nécessité de cette route. Deuxièmement, si cette route devait être construite, il faut discuter du tracé. Si c'est exact, le tracé proposé part du carrefour de la route d'Hauterive tout droit en diagonale dans la parcelle de terre agricole pour traverser la Sarine et rejoindre Marly. Pendant des dizaine d'années en Suisse, on a fait des remaniements parcellaires pour obtenir des parcelles qui permettent aux agriculteurs de travailler correctement. Là, on prévoit un projet qui coupera la plus belle parcelle agricole de la commune en deux triangles, ce qui est contraire à tout ce que l'on a investi jusqu'à maintenant. De plus, le tracé ressemble plus à une autoroute avec le risque d'accidents multiples. Je demande que la commune s'investisse pour demander un tracé alternatif qui soit un peu plus sinueux et ralentissant et moins dangereux.

M. Jean-Denis Chavillaz : nous en prenons acte. Je précise que M. Vonlanthen, Conseiller d'Etat, Directeur en charge du dicastère des travaux publics a clairement exprimé son intention qui va dans votre sens. D'abord, être totalement sûr que cette route amène un délestage au

niveau du transit Marly-Fribourg. Il a soumis la réalisation de cette route à cette condition. Concernant la 2^{ème} remarque, elle a déjà été faite dans le cadre de l'étude préalable à savoir que la diagonale à travers cette parcelle du point de vue de l'utilisation rationnelle du terrain n'est pas bonne. La seule réponse qu'on nous a donnée est que le tracé définitif fera l'objet d'une nouvelle étude. A nous commune de faire connaître notre opinion et qu'elle soit entendue. Ensuite, concernant l'information, suggestion intéressante, il serait utile pour la communauté concernée par le tracé de cette route, d'avoir à l'occasion d'une assemblée communale une information en direct et la possibilité à chacun et chacune d'entre vous de faire valoir son point de vue. Nous nous engageons pour organiser un volet concernant cette route.

M. Wilfried Sadler, Ecuwillens : j'ai une proposition d'économie. Dans le joli cahier que l'on a reçu, j'ai constaté qu'après la virgule de chaque chiffre on mettait deux zéros. Est-ce vraiment nécessaire, on pourrait économiser, par cahier, environ 1500 zéros et cela aiderait à la visibilité.

M. Jean-Denis Chavallaz : je pense que l'on pourrait également calculer le gramme d'encre économisé. C'est une question de critère et de choix du programme.

M. Roger Galley, Ecuwillens : il me semblait que les assemblées devaient être convoquées en alternance, 1x à Posieux et 1x à Ecuwillens. Avez-vous déjà anticipé la démolition de la salle à Ecuwillens puisque l'on a fait deux assemblées à Posieux ?

M. Jean-Denis Chavallaz : on prévoit l'assemblée des comptes à Ecuwillens parce qu'il y a une salle et que l'on peut organiser une verrée à l'issue de celle-ci. Celle du budget est prévue à Posieux. Il ne faut pas oublier que cette année, il y a eu une assemblée supplémentaire.

M. Roger Galley, Ecuwillens : il me semble que vous avez tardé à mettre une annonce pour chercher un futur tenancier ou acquéreur du restaurant communal, parce que 15 jours pour se décider d'acheter ou louer cet établissement public, mentionnant une grande salle je ne sais pas si vous avez encore de l'espoir de la maintenir, c'est un peu court. Ma troisième question, c'est concernant le projet de bancomat dans le centre commercial de Posieux. Avez-vous déjà un projet, des plans, prévu quelque chose au budget ?

M. Jean-Denis Chavallaz : concernant la mise en location ou vente du restaurant, il est clair que nous l'avons fait uniquement après avoir appris que l'actuel tenancier ne prolongerait pas son bail. Mais de toute façon, que l'annonce paraisse à l'automne ou au printemps, le délai de réponse est le même. On risque juste d'avoir une vacance plus longue pour l'exploitation de ce bâtiment. Nous avons eu un couple qui était tout feu tout flamme pour le reprendre mais lorsque nous avons demandé les documents d'usage, subitement l'intérêt a baissé et il nous a annoncé qu'il renonçait. Concernant le troisième point, il y a une étude en cours pour installer un bancomat à côté du magasin de Posieux. Nous sommes en discussion avec la Raiffeisen et avons examiné son installation. Nous attendons les informations nécessaires sur les particularités. C'est une construction spéciale qui nécessite un local fermé dans lequel est installé un distributeur de billets. Des normes relatives à l'épaisseur des murs, l'armature, fermeture, etc. sont exigées. Nous allons établir le devis de construction, sachant que la commune met à disposition le local et la banque installe le bancomat et son fonctionnement. C'est donc en cours, affaire à suivre.

M. Jean-Pierre Jorand, Posieux : par mesure d'économie, avez-vous analysé l'installation d'un postomat dans le bâtiment de la poste qui accepte également les cartes EC ?

M. Jacques Perriard : j'ai des informations toutes fraîches. La poste a également été abordée mais elle n'est pas intéressée par cette installation à Posieux.

M. Jean-Denis Chavallaz : il faut savoir que les banques et la poste également demandent un trafic minimal. Il faut un minimum de 2400 retraits par mois pour une entrée en matière. A moins, les coûts d'exploitation sont trop élevés.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : pour en revenir à la poste, avec la réorganisation des offices postaux, y a-t-il un risque de diminution de la surface du local postal à Posieux ?

M. Michel Cudré-Mauroux, Posieux : selon nos informations, la poste de Posieux reste telle qu'elle est. Je profite de dire que la poste de Posieux est ouverte le matin à 07h30 jusqu'à 11h00 et de 14h30 à 18h00 et qu'elle est équipée d'un appareil à cartes.

M. Dominique Sprumont, Posieux : lors de la dernière assemblée communale, nous avons pris des décisions importantes notamment au sujet de la route de contournement d'Ecuvillens et on a évoqué à plusieurs reprises les questions de sécurité routière, de trafic. Nous vous avons également interrogé sur les abonnements CFF et d'autres moyens de transférer le trafic du privé vers le public. J'aimerais insister sur ce point en prenant exemple sur d'autres communes qui investissent de l'argent mais demandent ensuite une contribution à leurs citoyens pour bénéficier des abonnements généraux. Il y a aussi d'autres solutions par exemple encourager les personnes qui renonceraient à utiliser leur véhicule pour aller travailler en leur favorisant l'achat d'un abonnement pour leurs déplacements vers leur lieu de travail. En dehors de cela, nous avons également parlé de sécurité et d'un concept général de circulation dans le village. Je souhaiterais savoir si le Conseil communal a prévu un concept par rapport à la circulation, l'aménagement des routes et au déplacement des personnes de la commune vers l'extérieur de manière à avoir une vision globale de la situation.

M. Jean-Denis Chavillaz : en ce qui concerne la route, nous avons prévu dans le plan de législature pour l'année 2007, une étude globale sur la circulation dans le village sous l'angle de la sécurité. Les décisions prises telles que la route de contournement et l'aménagement des modérateurs de trafic à travers Ecuvillens seront réalisés selon la planification. Par contre, une étude sur les différents quartiers et leur sécurité, entendez les zones de 30 km/h, doit être entreprise. Il va sans dire qu'il y aura des stades d'information pour présenter les conclusions de ces études avant que l'assemblée se prononce définitivement. En ce qui concerne les abonnements CFF, je précise que nous incitons déjà fortement les jeunes jusqu'à 25 ans à prendre des abonnements TPF puisque nous les subventionnons par des rabais substantiels. Nous tenons à privilégier le trafic régional et on pourrait imaginer une extension de cette contribution aux personnes adultes utilisant les TPF. C'est une question qui sera débattue dans le cadre du Conseil communal et nous avons une année pour y répondre.

M. Frédy Bobillier, Posieux : j'aimerais revenir sur la sécurité et les routes. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est pour la route cantonale qui traverse le secteur Posieux, notamment à l'entrée depuis Bulle et où peu de véhicules circulent à 50 km/h.

M. Joseph Gummy : l'ingénieur M. Jeanneret nous a transmis un plan d'exécution relatif à la construction d'un trottoir qui partirait devant chez M. Yerly jusqu'à la station service mais le service des ponts et chaussées nous demandent de prévoir un freinage, un ralentissement 50 à 100 mètres avant l'arrêt de bus. Un trottoir dans ce secteur sans modération de trafic est inutile. Nous avons donc décidé d'étudier dans le cadre du plan d'aménagement de la zone industrielle du « Champ du Not » de part et d'autre de la route cantonale un concept global avec la construction d'un giratoire. Cela peut prendre du temps, puisque ce projet dépend de l'aménagement du terrain qui n'est pas propriété de la commune. Mais on suit l'affaire.

Mme Alphonsine Zay, Ecuvillens : pour en revenir avec le café. J'ai été inquiétée, lors de l'enterrement ce lundi, de voir partir toute la famille vers le café pour la collation. Est-ce que la commune, avec le café qui va fermer le 22 décembre, si vous n'avez pas de repreneur, vous prévoyez un remplacement ou une solution dans ce cas. Je vois difficilement déplacer toutes les voitures vers Posieux. Avez-vous pris contact avec un traiteur ?

M. Jean-Denis Chavillaz : non, cela ressort du droit privé. Nous n'avons pas de patente d'exploitation du restaurant. Il est hors de question que nos employés communaux s'occupent de servir des gens ou de faire de la petite restauration. Nous mettons à disposition la salle et la cuisine, on fait en sorte qu'elle soit chauffée et nettoyée et la famille se charge de l'organisation de la collation.

M. Roger Galley, Ecuvillens : dans la même ligne, la société de tir a deux assemblées très importantes au mois de février et mars programmées à Ecuvillens. Que doit-on faire ? un traiteur c'est bien joli mais il faut alors régler le problème du personnel et service. N'aurait-on pas pu garder le tenancier actuel, même avec une baisse de loyer en attendant de trouver quelqu'un. Je pense que l'on va vers de sérieux problèmes.

M. Jean-Denis Chavaillaz : je répète que la salle est à disposition, il suffit de la réserver et de passer chercher les clés à l'administration communale. En ce qui concerne le tenancier, vous pensez bien que nous lui avons proposé de rester, même une proposition très intéressante au niveau prix, Fr. 2000.- par mois appartement compris. M. Droux a pris la décision d'arrêter la restauration parce qu'il ne se sent pas à l'aise, respectivement pour un couple c'est une charge trop importante, notamment au niveau familial. On ne peut que respecter sa décision.

La parole n'est plus demandée.

M. Jean-Denis Chavaillaz : arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, assemblée un peu moins animée et moins longue que la dernière ce qui n'est pas dommage, vous remercier pour votre fidélité et la confiance témoignée au Conseil communal tout au long de l'année. Cette dernière année a été particulièrement riche en activités et les citoyennes et citoyens ont été mis à contribution pour rendre des décisions importantes. A la veille des fêtes qui nous attendent, le Conseil communal tient à vous souhaiter un joyeux Noël, une bonne et heureuse année 2007 et une très bonne santé. Il me reste à donner rendez-vous aux aînés pour le traditionnel dîner dans la salle communale d'Ecuvillens, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont réservé un sapin pour leur distribution qui se fait autour d'un vin chaud et dont le bénéfice part intégralement pour les camps des écoles. D'ici la prochaine assemblée qui devrait avoir lieu à fin mars 2007, je vous souhaite de passer d'agréables moments à Hauterive (FR) et dans l'immédiat une bonne rentrée dans vos foyers. Il est 22.00 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz